

J'accuse réception de votre courriel du 9 mars dernier, et je vous prie de m'excuser pour le délai mis à vous répondre.

DéFI est particulièrement attentif aux préoccupations légitimes des citoyens en matière de climat.

Vous trouverez ci-dessous la réponse à vos questions :

1. Acceptez-vous d'inscrire la Convention d'Aarhus dans votre programme gouvernemental?

L'application de la Convention d'Aarhus doit et sera de facto appliquée dans toutes ses modalités lors de la prochaine législature. En effet, cette Convention est applicable en Belgique depuis 2003. DéFI plaide donc pour son respect stricto sensu.

2. Prenez-vous l'engagement de tout mettre en œuvre pour assurer son application totale et effective si vous êtes élu.e.s ?

Oui, DéFI prend l'engagement de tout mettre en œuvre pour assurer son application totale et effective.

3. Quelles mesures concrètes et rapides prendrez-vous ?

- DéFI veut favoriser l'accès à l'information notamment pour les publics moins favorisés au travers par exemple de formations spécifiques ;
- DéFI préconise une communication et une accessibilité systématique de tous les documents disponibles sur internet en vue de garantir l'accès à l'information ;
- DéFI souhaite garantir l'accès aux documents pour le public dans le cadre des fondements légaux de la Convention ;
- DéFI souhaite étudier et repenser avec les associations les modalités visant à assurer une accessibilité optimale de l'information pour tous les publics ainsi que de systématiser les discussions de la politique de développement territorial pouvant impacter l'environnement avec les habitants des quartiers ;
- De manière globale, DéFI souhaite encourager une participation citoyenne effective à tous les échelons de pouvoir.

Vous pouvez retrouver l'ensemble du programme environnement sur le site internet <https://defi.eu/programmes-2019>.

En restant à votre écoute, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Olivier Maingain